

CRÉÉE LE

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

TÉLÉPHONE :

PERSONNE À PRÉVENIR :

(Nom et téléphone)

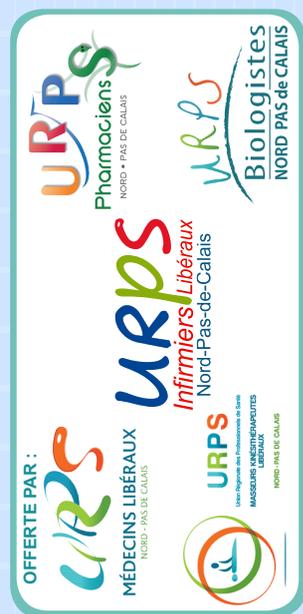
AVANT : Prévenir mes soignants de mon hospitalisation.

PENDANT : Présenter cette carte aux professionnels de santé du service hospitalier.

AVANT MA SORTIE : Demander à prévenir vos soignants et votre pharmacie avant votre retour à domicile.
S'assurer de la présence de tous les documents nécessaires à la continuité des soins avant votre sortie.

APRÈS : Prendre contact avec mes professionnels de santé pour la réalisation de mon suivi.

Carte à conserver avec votre carte vitale



Maison des URPS
118 bis rue Royale 59000 LILLE
03 20 14 22 15

Ma CARTE de COORDINATION de SOINS

Vos professionnels de santé vous offrent cette carte de coordination de soins. Elle vous permettra de faciliter votre prise en charge, d'améliorer la continuité de vos soins et le suivi de vos traitements.

ELLE A POUR OBJET :

01

D'identifier rapidement vos professionnels de santé

02

D'optimiser la communication entre vos professionnels de la ville et les établissements de soins

03

Faciliter le retour à votre domicile après une hospitalisation

04

D'éviter les retards de prise en charge

CETTE CARTE VOUS APPARTIENT.

Nous vous **CONSEILLONS** de la **REEMPLIR** et de la **GARDER PRÉCIEUSEMENT** avec votre **CARTE VITALE**.



Télécharger l'application

Gratuit
Disponible sur
Google Play
&
Apple Store

Cette carte est financée par les Unions Régionales des Professionnels de Santé Libéraux de la région Nord-Pas-de-Calais :

Maison des URPS,
118 bis rue Royale 59000 LILLE
03 20 14 22 15

N.B : La carte de coordination est la propriété du patient. Elle est confidentielle et soumise au secret médical. Nul ne peut en exiger la communication sans autorisation du titulaire ou de son représentant légal.



Identification de mes professionnels de santé :
(Nom, Prénom, Téléphone et Mail sécurisé)

Médecin traitant

Infirmier(e) libéral(e) référent(e)

Pharmacien

Masseur-kinésithérapeute

Laboratoire

Autres-professionnels

Médico-social

Je suis

Diabétique

En traitement sous anticoagulant

Allergique, (à préciser)

Autre

Informations personnelles :

Informations - conseils

Présentez votre carte de coordination de soins à tout professionnel de santé en ville ou établissement de soins et à vos interlocuteurs dans les structures médico-sociales.

Le patient a le droit d'exiger d'être pris en charge à sa sortie, par les professionnels de santé de son choix (Cf. art L1110-8 du Code de la Santé Publique).

Dès connaissance de votre date de sortie, pensez à prendre rendez-vous avec votre médecin traitant et votre infirmier libéral si besoin, pour assurer la continuité des prescriptions et de votre prise en charge.

Demandez à ce que votre médecin traitant et votre infirmier libéral soient informés de tout nouveau protocole de soins ou traitement mis en place.

Demandez à ce que votre pharmacien soit prévenu, quelques jours avant votre sortie (surtout pour les sorties du samedi) pour qu'il puisse s'assurer d'avoir en stock vos nouveaux médicaments, de livrer chez vous le matériel médical (lit, fauteuil roulant, oxygène, nutrition entérale...) si cela est nécessaire.



Dans l'application « Coordination de soins », vous pourrez saisir les coordonnées de tous vos professionnels de santé et vos professionnels du médico-social avec les horaires de consultations, de permanences ou d'ouverture. Vous aurez la possibilité de noter vos éventuelles allergies, antécédents, ainsi que vos vaccins et traitements.

Plus d'informations sur le site internet de l'URPS Infirmiers : <http://urps-infirmiers-5962.fr/carte-de-coordination-de-soins>

Urgence médicale : 15

Médecin de garde pour le Nord : 03 20 33 20 33

Médecin de garde pour le Pas-de-Calais : 03 21 71 33 33

Pharmacie de garde : 0825 742 030 (0,15€ / min)

Trouvez la pharmacie de garde la plus proche :

<http://www.servigardes.fr/>

Papier pré-découpé